



Enlèvement des encombrants

Volume max. autorisé : 1m³

Nom et adresse du demandeur :

.....

Jour du ramassage :

Village : Antheit

Bas-Oha

Huccorgne

Moha

Longpré

Vinalmont

Wanzoul

Wanze

Nature des encombrants :

Les déchets seront triés et préparés sur le trottoir ou à proximité le jour de l'enlèvement.

Liste des déchets interdits : les déchets de jardin, de construction, les pneus, les électroménagers, les déchets dangereux, les déchets spéciaux (pots de peinture même vides, médicaments, sprays, néons, récipients contenant ou ayant contenu des pesticides, etc.), les déchets d'engins à moteur, emballages ménagers, textiles, laine de roche, laine de verre, torchis, tout déchet composite contenant du verre ou des inertes, plaques de plâtre (Gyproc), Roofing, miroirs, frigolite

Le paiement devra être effectué avant la date d'enlèvement.

OMNIO-BIM ou assimilé : réduction sur présentation d'une vignette

Vignette